



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE TEMPORAIRE PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N° ST/2026/023 REGLEMENTANT L'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORTS TERRAIN D'HONNEUR FOOTBALL	Arrêté 27/02/2026 N° ST/2026/034

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L12219-1,

Considérant que les équipements sportifs mis à la disposition des associations sportives et des établissements scolaires sont la propriété de la ville de LUYNES,

Considérant qu'il appartient à la ville de LUYNES de réglementer l'utilisation de ses équipements sportifs pour en assurer leur bonne conservation,

Considérant l'arrêté N° ST/2025/023 du 11 février 2026, concernant l'interdiction de pratique sportive sur le terrain d'honneur du football situé Rue Victor Hugo, du fait que les intempéries actuelles fragilisent les terrains de plein air de la ville.

Considérant malgré tout la demande l'Association Sportive Luynoise de conserver l'accès au terrain pour un compétition sportif.

ARRETE

Article 1 :

A compter du samedi 28 février 2026, l'arrêté N° ST/2026/023 est abrogé.

Article 2 :

Cette réglementation fera l'objet d'une diffusion auprès des utilisateurs habituels des installations et d'un affichage sur les terrains.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de la mairie de Luynes, la police municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté et de son affichage partout où cela est nécessaire.

Article 4 :

Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 27/02/2026 N° ST/2026/034 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N°ST/2026/023 REGLEMENTANT L'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORTS TERRAIN D'HONNEUR FOOTBALL	

Ampliation faite à :

La police municipale de Luynes, l'Association Sportive Luynoise, la section football, le District d'Indre-et-Loire, les écoles et collège, le secrétariat Administration Générale.



Fait à Luynes, le 27 février 2026,
Pour copie conforme,
Pour le Maire et par délégation,
Alain SELLIER

Adjoint au maire délégué au sport

Certifié exécutoire par :

- sa publication le : **27 FEV. 2026**
- sa notification le : **27 FEV. 2026**